



Terre de talents

Espace Culturel Boris Vian

DÉCISION n°2024/339

Objet : Contrat de prestation pour l'organisation de compétitions de freestyle football, dans le cadre du Festival des Cultures Urbaines, le 12 octobre au Centre Commercial Ulis 2 pour les qualifications et à l'Espace culturel Boris VIAN pour les finales ainsi que le 13 octobre 2024 au parc Urbain - Association FOOT FREESTYLE FRANCE

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat de prestation avec l'association FOOT FREESTYLE FRANCE, représentée par M. Perhan WILLINGER, Président ;

Considérant que dans le cadre du Festival des Cultures Urbaines, l'Espace culturel Boris VIAN souhaite organiser une compétition de freestyle football de niveau national, le 12 octobre 2024 à 10h pour les qualifications au Centre Commercial Ulis 2 et à 16h à l'Espace culturel Boris VIAN pour les finales, ainsi qu'une compétition de freestyle football de Panna, le 13 octobre 2024 de 14h à 18h au parc Urbain ;

DÉCIDE

Article 1

De signer un contrat de prestation en vue de l'organisation d'une compétition de freestyle football de niveau national avec l'association FOOT FREESTYLE FRANCE, sise 41 avenue des Gobelins à PARIS (75013), dans le cadre du Festival des Cultures Urbaines, le 12 octobre 2024 à partir de 10h pour les qualifications au Centre Commercial Ulis 2 et à 16h à l'Espace culturel Boris VIAN pour les finales, ainsi qu'une compétition de freestyle football de Panna, le 13 octobre 2024 de 14h à 18h au parc Urbain.

Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 5 000 euros net de taxes. Ces dépenses sont inscrites au budget 2024.

Accusé de réception en préfecture
091-219106929-20240827-2024-339-1-AU
Date de télétransmission : 04/09/2024
Date de réception préfecture : 04/09/2024


Article 3

Les conditions de cette prestation sont précisées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 30 août 2024

 Clovis CASSAN
Maire des Ulis